

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
30/04/2018

L'an deux mille dix huit et le quatorze mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU , Mmes GERARD SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO

D.C.M n° 5.2
Remplacement signalétique de police.
Engagement de dépenses.

Monsieur ROUCH Stéphane a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la signalétique directionnelle a été remplacée récemment par la société Sud Ouest Signalisation. Il ajoute qu'il y a lieu de remplacer la signalétique de police (code de la route) en mauvais état, parfois obsolète, parfois incomplète, parfois inutile. Il explique que cette opération pourrait être financée par les « amendes de police », versées par l'Etat à la commune et gérées par le Conseil Départemental.

Il ajoute qu'il a demandé une étude et un devis à la société Sud Ouest Signalisation dont le montant total pour la fourniture, la pose s'élève à 7 643, 90 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents

- de confier le remplacement de la signalétique de police à la société Sud Ouest Signalisation pour un montant H.T de SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE TROIS EUROS QUATRE VINGT DIX CENTS (7 643,90 €) ;

.../...

- de financer cette opération avec les « amendes de police » versées par l'Etat à la commune et gérées par le Conseil Départemental ;
- d'inscrire cette dépense au chapitre 21 du Budget 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **17.05.2018**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 22 mai 2018



Le Maire,
SANS

[Handwritten signature]